



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armée

Question écrite n° 70713

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de la défense sur le rapport de synthèse des travaux de la commission armées-jeunesse, pour l'année 2000-2001. Selon ce rapport, la commission propose « l'ouverture de toutes les informations concernant la reconversion et non cette confidentialité qui existe encore à certains endroits ». Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet ainsi que de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre en ce sens.

Texte de la réponse

Chaque année, plus de 20 000 militaires quittent l'institution militaire, dont 9 000 engagés professionnels. Aussi, la reconversion est-elle incontestablement une étape à part entière de leur parcours professionnel. Il s'agit d'ailleurs d'un enjeu fondamental pour le succès de la politique de professionnalisation des forces menée par le ministère de la défense. L'information est considérée comme primordiale par l'ensemble des acteurs de la reconversion. Ainsi, chaque militaire reçoit un dossier intitulé « Retour à la vie civile : préparons l'avenir » publié par les services du ministère de la défense dans le cadre du Bulletin d'information sociale de la défense. Il existe également plusieurs brochures ou documents décrivant les différents parcours de la reconversion. Parmi eux, le « Flash reconversion », édité tous les deux mois par l'administration centrale et largement diffusé dans les services et unités, qui présente les éléments d'actualité dans ce domaine. En outre, chaque armée dispose de son propre système de diffusion avec un site internet dédié à la reconversion. Par ailleurs, il a été établi un calendrier préconisant de commencer à informer un militaire deux ans avant son départ de l'institution, puis de l'orienter et de définir avec lui son projet professionnel dix-huit mois à un an avant la date prévisible de radiation des contrôles, pour lui permettre de se former ou d'être accompagné vers l'emploi dans de bonnes conditions. Enfin, un effort important est fait par l'ensemble des armées pour former et laisser en poste le plus longtemps possible le personnel oeuvrant pour la reconversion afin d'être mieux à même d'informer directement les jeunes militaires. Cet effort sera poursuivi et intensifié.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70713

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7176

Réponse publiée le : 25 février 2002, page 1111